Saint-Martin-Vésubie
La Suisse Niçoise

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2018

Le Vingt Juin Deux Mil Dix-Huit, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin Vésubie se sont réunis dans la salle des Délibérations sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 221-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du Quatorze Juin Deux Mil Dix-Huit.

Présents : Henri GIUGE, Gérard ERRE, Géraldine de CAQUERAY, Martine LEA-PASTORINO, Christian AIRAUT, Brigitte ISNART, Alain MARTIN, Thomas MARTIN, Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Didier GIORDAN, Honoré GHETTI, Agnès SOLIMEIS.

Procurations :
Patricia ROUX-GUISTO procuration à Christian AIRAUT
Isabelle CIAIS procuration à Brigitte ISNART
Yannick GARIN procuration à Thomas MARTIN

Madame Aurore VEGLIO donne lecture des procurations.

Après constat du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 30.

Monsieur Christian AIRAUT est désigné comme secrétaire de séance.

AIRE DE STATIONNEMENT DES CHARDONS BLEUS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois entreprises ont déposé en Mairie un devis concernant l'aire de stationnement des Chardons Bleus, les critères demandés étaient le délai fixé avant le 14 Juillet et bien sûr le nombre de places soit 49.

La commission d'appel d'offres s'est réunie et a procédé à l'étude de ces propositions, 3 devis ont été déposés : Entreprise VALTINÉE, CACHAT et Fils et VENTURI.

L'entreprise VALTINÉE est très au-dessus.

L'entreprise VENTURI propose un devis d'un montant de 45 735€ HT, devis non détaillé pour 40 à 50 places, sans certitude de livraison pour le 14 Juillet.

La Sarl CACHAT propose un devis d'un montant de 43 175€ HT, avec mentionné en rouge livraison du chantier le 11 juillet 2018 pour 49 places.

Monsieur le Maire rappelle son intervention auprès de Monsieur PITOUT, Métropole Nice Côte d'Azur, restée sans réponse, et le devis de Monsieur CIAIS pour un montant de 450 000€ et l'estimation de Monsieur FOCA de 1 900 000€ pour une version bitumée étudiée en 2014.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise CACHAT à hauteur de 43 175€ HT.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN s'abstiennent.

MODIFICATION DU PLAN DE STATIONNEMENT :

Monsieur le Maire rappelle que sans la création de l'aire de stationnement des Chardons Bleus, il ne pourrait être envisagé la modification du plan de stationnement, il donne lecture au Conseil Municipal des propositions prévues pour le stationnement dans le

centre du village et demande au Conseil Municipal de voter ces quinze mesures :

1- *Suppression du stationnement sur la Place des Allées « Zone de la Terre Rouge ».*

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal vote « pour » à l'unanimité.

2- *Création d'une zone bleue de 1 h 30 au départ du portail de l'Hôtel la Châtaigneraie jusqu'à l'entrée de la Médiathèque soit 25 places qui remplaceront les places de la Zone Terre Rouge. Ainsi que 4 places qui sont sur la gauche de l'Altitude 1000.*

Madame Agnès SOLIMEIS demande combien de temps le stationnement est autorisé ? Monsieur le Maire lui répond que la zone orange va passer de 15 minutes à 30 minutes et libre de 12 h 00 à 14 h 30 comme les zones bleues.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal vote « pour » à l'unanimité.

3- *Création d'une place handicapée juste après le portail de l'Hôtel la Châtaigneraie et suppression de la place handicapée au niveau du 2éme portail de l'Hôtel de la Chataigneraie.*

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLARDI demande si l'on ne peut mettre cette place du côté de la Bonne Auberge ? Monsieur le Maire pense que l'implantation de la place handicapée n'est pas possible sans un dépassement sur la voirie.

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal vote « pour » à l'unanimité.

4- *Décalage du passage piéton à gauche du petit Casino et positionné juste à la fin du stationnement bleu.*

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal vote « pour » à l'unanimité.

5- *Création de 3 places Zone bleue, dans l'alignement des autres et à gauche du nouveau passage piéton.*

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal vote « pour » à l'unanimité.

6- *Modification de la durée des places orange de 15 minutes à 30 minutes « Arrêt Minute » avec accès libre de 12 h 00 à 14 h 30 comme pour les places bleues.*

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal vote « pour » à l'unanimité.

7- *Création de nouvelles places orange dans l'Avenue Kellermann jusqu'à la Maison du Parc National du Mercantour.*

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal vote « pour » à l'unanimité.

8- *Maintien de l'aire de livraison derrière la Mairie.*

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN votent contre.

9- *Maintien de l'interdiction de stationner devant la Mairie.*

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, Monsieur Didier GIORDAN votent contre.

10- *Interdiction de stationner sur la chaussée au regard des jardinières de la Place Général de Gaulle.*

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

11- *Mise en place d'une signalétique indiquant les différents parkings et leur capacité.*

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal vote « pour » à l'unanimité.

12- *Création d'une place handicapée au parking des anciens tennis.*

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal vote « pour » à l'unanimité.

13- *Création d'une zone de stationnement bleue de 01 h 30, Place de la Gare au regard de l'Ancienne Douane.*

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Honoré GHETTI, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

14-*Création de 5 à 8 places en zone bleue en concertation avec les riverains sur la Zone du Pra d'Agout.*

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

15-*Demande auprès des garagistes d'enlever les véhicules tampons au regard de la Scierie et de les mettre sur l'aire de stationnement de Saint Antoine.*

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur Henri GIUGE, Monsieur Gérard ERRE, Madame Géraldine de CAQUERAY, Monsieur Yannick GARIN, Madame Martine LEA-PASTORINO, Monsieur Christian AIRAUT, Madame Isabelle CIAIS, Madame Brigitte ISNART, Monsieur Alain MARTIN, Monsieur Thomas MARTIN, Madame Patricia ROUX-GUISTO, Monsieur Didier GIORDAN votent pour.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI, Monsieur Honoré GHETTI, Madame Agnès SOLIMEIS, s'abstiennent.

Monsieur Didier GIORDAN prend la parole, suite à leur concertation, il demande la création de 5 places + 3 places handicapés + 1 place recharge voiture électrique à l'arrière de la Mairie avec stationnement 30 minutes, le décalage des jardinières devant la Mairie pour gagner 6 places pour l'arrêt minute, devant la Royale et le Casino 11 places + un emplacement livraison 7h00/11h00 + un emplacement bus scolaire et bus de tourisme. La grosse divergence est le stationnement devant la Mairie plus les stationnements livraison/bus.

Monsieur Honoré GHETTI informe le Conseil Municipal de la sortie des camions de livraison en marche arrière de l'emplacement livraison jusqu'à la route métropolitaine.

Monsieur Christian AIRAUT pense que l'emplacement livraison pose des problèmes sécuritaires.

Monsieur le Maire tient compte de l'observation qui l'inquiète concernant le manque de sécurité et propose au Conseil Municipal de supprimer 3 places orange devant la Royale et de déplacer l'emplacement livraison de 09h00 à 11h00, arrêt bus touristique et de transférer ces 4 places « arrêt minute » à l'arrière de la Mairie.

Madame Romane RAIBERTI-INGIGLIARDI demande qu'une publication soit faite concernant le changement de stationnement en particulier pour les bus.

Monsieur le Maire pense qu'il faut en priorité informer les commerçants.

16 – *Création d'une aire de stationnement livraison le matin avant 11h00/bus après 11h00 et création de 04 places orange derrière la Mairie.*

Monsieur le Maire demande qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal vote « pour » à l'unanimité.

Monsieur Honoré GHETTI souhaite que le Conseil Municipal fasse une action contre la fermeture de la route, il pense que la moitié des commerçants perdent de l'argent tous les jours. Il rappelle que les commerçants de Nice impactés par le TRAM ont été indemnisé.

Monsieur le Maire pense qu'il faut faire une action sur toute la vallée, il pense que chaque commerçant doit faire son étude de perte de recette par jour de fermeture.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Christian AIRAUT de lui faire parvenir les recettes du Centre Alpha et du Vésubia Mountain Park pour étayer son intervention.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Monsieur le Maire suite au dernier Conseil Municipal a rencontré Monsieur Cédric EREAC qui voulait installer un camion de pizza sur le parking du Touron à l'entrée du village. Monsieur le Maire l'a informé que le terrain appartient à la Métropole Nice Côte d'Azur, Monsieur Cédric EREAC doit donc se rapprocher des services de la Métropole pour obtenir l'autorisation d'occupation du terrain.

Monsieur Cédric EREAC qui désire ouvrir son camion pizza pour la saison, abandonne le projet d'installation de son camion pizza au Touron et s'installera sur un terrain privé.

Monsieur le Maire demande que ce point soit retiré de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal de son vote concernant le nouveau plan de stationnement, la zone « terre rouge » sera donc réaménagée avec des bancs et des jeux de boules ce qui solutionne le problème des jeux de boules autour du Monument aux Morts avec un réaménagement si possible pour le 11 Novembre 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la Journée du Bien-Etre ce week-end organisée par Madame Martine LEA-PASTORINO et demande au Conseil Municipal de participer à cette manifestation.

Monsieur le Maire tient à remercier Madame Brigitte ISNART pour l'organisation de sa semaine avec l'association 1ére de Cordées. Madame Brigitte ISNART tient à remercier les bénévoles du village qui l'ont aidé pendant l'accueil de son association.

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur Gérard ERRE pour l'organisation du Week-end à Entracque en collaboration avec le Comité de Jumelage. Monsieur Gérard ERRE informe le Conseil Municipal de la venue du Secrétaire de Mairie et des motards du village d'Entraque ce week-end avec visite gratuite du Centre Alpha.

Monsieur Didier GIORDAN revient sur son vote « contre » lors du Conseil Municipal du 13 Juin 2018 pour la création des escaliers au Pra d'Agout avec un devis de 19 000€ pour une entreprise de Roquebillière. Il informe le Conseil Municipal que Monsieur Bernard SYLVESTRO a fait un devis pour un montant de 13 000€TTC. Madame Aurore VEGLIO rappelle qu'en dessous de 25 000€ aucune mise à concurrence est obligatoire. Monsieur Bernard SYLVESTRO n'a pas été retenu car les travaux du quartier du Moulin avaient été faits par l'entreprise VENTURI, la commission des travaux a souhaité que cette entreprise réalise ces travaux complémentaires dans la continuité des travaux du quartier du Moulin. Monsieur Didier GIORDAN pense qu'il faut faire travailler les commerçants et artisans du village, surtout avec une économie de 6 000€.

Monsieur Didier GIORDAN demande pourquoi la cession du terrain en zone constructible au bord du lac du Boréon à Monsieur et Madame INGIGLIARDI est d'un montant de 3 000€ avec à charge les frais de géomètre et de notaire, alors que la cession pour le terrain de 287m² de Monsieur PRIMON en zone naturelle a été de 7 000€.
Monsieur le Maire répond que l'accès de Monsieur PRIMON était déjà fait avec un portail et possibilité de désenclaver sa propriété par le bas, de plus il a reçu Monsieur et Madame INGIGLLIARDI il y a trois ans à cette époque la vente du terrain à Monsieur PRIMON n'était pas d'actualité.

Monsieur Didier GIORDAN propose que la vente soit équitable pour tous les administrés.

L'ordre du jour est épuisé

La séance est levée à 21 h 07

Henri GIUGE
Maire

Christian AIRAUT
Conseiller Municipal